

LiAison

AVANT

La Seine à Saint-Cloud d'Alfred Sisley

#laissebéton

Sanctuarisons les terres agricoles

APRÈS

ELECTIONS LÉGISLATIVES : UNE ASSEMBLÉE « TERRA INCOGNITA »

Les urnes ont parlé : lassitude des citoyens, notamment des 18-34 ans qui ne se sont pas déplacés pour élire leurs députés, absence de débat contradictoire, majorité introuvable pour le président de la République. Un futur annoncé à base de débats musclés et de compromis alors que l'urgence économique, sociale et environnementale exige des mesures rapides et efficaces.

Nous appelons de nos vœux une réforme institutionnelle de fond pour redonner sens à l'exercice démocratique et favoriser l'expression des citoyens sur leur avenir.

Nous appelons à une accélération de la transition écologique, avec davantage de justice économique et sociale. Il reste du chemin pour une véritable démocratie participative. Cela doit être une priorité. C'est pourquoi, plus que jamais, la parole des corps intermédiaires, des associations est indispensable. Nous poursuivons avec conviction notre mission d'alerte et de propositions alternatives.

FNE ILE-DE-FRANCE RENCONTRE LA CNDP



Le 14 juin 2022, FNE Ile-de-France et plusieurs associations membres ont échangé avec la Commission nationale du débat public (CNDP). La CNDP a rappelé son rôle de garant du débat public au cours des concertations qui précèdent l'autorisation des projets, plans et programmes.

Elle a exposé les cas dans lesquels ce débat amont est obligatoire et les cas dans lesquels le porteur de projet, l'autorité compétente, le grand public ou les associations peuvent saisir la CNDP. À noter, la CNDP propose également des missions de conseil sur les procédures de débat public.



Si les associations déplorent l'absence de débat public de qualité pour la plupart des projets (ceux des enquêtes publiques étant jugés trop tardifs et sans écoute réelle), elles ont pu identifier, au cours de la discussion, plusieurs projets franciliens sur lesquels une saisine de la CNDP par les associations était possible. En espérant bien, à terme, faire émerger une culture du débat public chez les nombreux porteurs de projets franciliens.

AOÛT

30



UN SÉMINAIRE DE RENTRÉE FÉDÉRATEUR

Réservez votre mardi 30 août 2022

pour assister à notre séminaire de rentrée annuel, qui se déroulera à Bourg-la-Reine (92). Cette journée s'organisera autour de deux mots d'ordre : convivialité et mobilisation ! Nous vous proposerons ainsi un temps d'échange sur la mobilisation des bénévoles et des associations, et un autre sur les mobilisations autour des abattages d'arbres. Plus d'information à venir dans la lettre au réseau.

Nous comptons sur votre présence

pour pouvoir échanger autour de moments conviviaux et ouvrir l'année scolaire dans la bonne humeur et la motivation !



NOUS SOMMES AUSSI DES DÉSERTEURS !

En introduisant leur discours de fin d'année, huit ingénieurs, diplômés d'AgroParisTech, en 2022, déclaraient : « *Nous ne voulons pas faire mine d'être fiers et méritants d'obtenir ce diplôme à l'issue d'une formation qui pousse globalement à participer aux ravages sociaux et économiques en cours.* » La vidéo de cette déclaration est vite devenue virale sur les réseaux sociaux, puis a été reprise par tous les médias. Ceux que l'on a surnommés « les déserteurs » se sont relayés au micro pour affirmer qu'un autre monde est possible et qu'ils ne seront pas les complices de la destruction du vivant.

Nous ne disons pas autre chose. C'est le message que nous martelons dans nos campagnes pour la sanctuarisation des terres agricoles. Ces dernières semaines, nous avons organisé un concours de photos et interpellé les candidats aux élections législatives. Le point d'orgue de cette mobilisation a eu lieu le 9 juin, à Montauger, dans l'Essonne. Nous y avons accueilli le « Relais Jeunes », un groupe de jeunes adultes qui, durant trois mois, a sillonné les routes de France, à pied et à vélo, pour alerter sur l'urgence de changer de cap. Nous avons partagé nos expériences et nos espoirs. Pris conscience de la complémentarité de nos engagements.

Aux côtés des déserteurs d'AgroParisTech, des marcheurs du Relais Jeunes, des manifestants de Friday for Futur, de Gonesse, de Grignon et d'ailleurs, FNE Ile-de-France fait entendre sa voix. Affirme que nous ne sommes pas condamnés à laisser bétonner nos territoires.

À l'heure où des documents majeurs pour l'aménagement du territoire sont en cours d'élaboration, tels que le Schéma directeur de la région Ile-de-France, le Schéma de cohérence territoriale de la métropole ou les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, nous montons une nouvelle fois au créneau pour contrer les fossoyeurs du vivant.

Ce travail qui peut sembler aride, technique, désincarné, est en réalité essentiel, car c'est en intervenant très en amont des projets écocides que l'on obtient des victoires durables. Nous avons voulu dans ce numéro de *Liaison* rendre compte de toutes les facettes de notre travail de terrain.

Merci à tous les militantes et militants qui ont permis à l'environnement de marquer des points.

Sommaire



LES PRIORITÉS DE FNE ILE-DE-FRANCE

- 04 Pour la sanctuarisation des terres agricoles, disons stop au béton !
- 06 Entretien avec Nicolas Méary
- 07 Méary

JURIDIQUE

- 08 La compensation : non-sens écologique, véritable biais cognitif

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 09 Les forêts, variable d'ajustement : l'exemple la forêt de Bréviance

PARIS

- 10 Le périphérique « ceinture verte » : la grande illusion!

HAUTS-DE-SEINE

- 11 Une carrière classée menacée de disparition à Meudon



SEINE-SAINT-DENIS

- 12 Des PLUI très perfectibles qu'il reste à harmoniser

VAL-D'OISE

- 13 La démesure de la piscine « JO » de Saint-Leu-la-Forêt

DOSSIER

- 14 Zoom sur les actions des fédérations
- 17 fédérations

VAL-DE-MARNE

- 18 Abattre des arbres centenaires, aurions-nous perdu la raison ?

SEINE-ET-MARNE

- 19 La protection des busards un engagement pour la préservation du vivant

YVELINES

- 20 Colline d'Elancourt : d'une friche industrielle à un « spot olympique »



ESSONNE

- 21 Renaturation de la vallée de l'Orge : création d'un nouveau collectif

RISQUES INDUSTRIELS

- 22 Site SEVESO seuil haut Limiter les quantités stockées

DÉCHETS

- 23 Les dépôts illégaux Un problème récurrent

A LIRE

- 24 L'Origine du monde et Tous sur le même bateau

POUR LA SANCTUARISATION DISONS STOP AU BÉTON !

Dans le pays le plus bétonné d'Europe*, la préservation des terres doit être une priorité pour demeurer dans un monde vivable. L'artificialisation, qui avait pourtant baissé ces dernières années, connaît un regain en sortie de crise sanitaire. Un quart de l'Ile-de-France est déjà urbanisé, les constructions se multiplient, accroissant d'autant la vulnérabilité des territoires face aux catastrophes naturelles et aux effets du réchauffement climatique, et contribuant à l'effondrement de la biodiversité.

La loi Climat et Résilience a fixé, en 2021, un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à atteindre en 2050. Un objectif nettement insatisfaisant car trop lointain et fondé sur un mécanisme de compensation dont on voit déjà les lacunes. FNE Ile-de-France demande donc la sanctuarisation des terres agricoles et a lancé une campagne articulée en deux volets : une sensibilisation du grand public, d'une part, une interpellation des candidats aux législatives d'autre part.

Un concours pour alerter sur la bétonisation

Lancée le 26 avril à l'académie du Climat, notre campagne de sensibilisation #Laissebéton! a pris la forme d'un concours photo jouant sur le contraste entre les paysages avant et après urbanisation.

Durant six semaines, plus de 75 couples de photos ont été postés sur les réseaux sociaux.

À noter une belle participation au concours remporté par Louise Picou du collège du Parc des Tourelles de Claye-Souilly (77). Ce fut une occasion de vulgariser les enjeux autour de la protection des terres agricoles : agriculture et alimentation, étalement urbain, paysage, biodiversité, menaces contre l'agriculture et alternatives à l'agriculture intensive. Environ 57 000 personnes ont été directement touchées, 530 000 personnes ont potentiellement vu une publication de la campagne. La pétition, toujours en cours sur GreenVoice, a remporté un succès moindre avec, cependant, près de 5 500 signatures.

Notre campagne #Laissebéton a été enrichie, chaque semaine, par des interventions d'experts, à retrouver sur notre chaîne Youtube. Tous sont unanimes : si le béton et l'agriculture industrielle sont des accélérateurs de destruction des sols et de la biodiversité, des alternatives existent pour bâtir un monde vivable. Geneviève Pruvost, chargée de



Les photos lauréates du premier prix, réalisées par une jeune collégienne de Claye-Souilly (77)

recherche au CNRS, disait dès la première semaine que « pour réenclencher les cycles de subsistance il faut remettre les mains dans la terre à tous les étages ».

La campagne s'est achevée par un bel événement dans le Domaine de Montauger (91), le 9 juin. À l'occasion d'un pique-nique participatif où nous avons accueilli le « Relais Jeune », mouvement de jeunes militants pour la nature qui ont sillonné à vélo pendant trois mois les routes françaises, à la rencontre du grand public et des associations locales.



* (47 km²/100 000 habitants, Objectif "zéro artificialisation nette" : quels leviers pour protéger les sols ? Rapport, Strategie.gouv.fr., 2019)



Aymeric Caron



Laurent Saint-Martin



Clémence Guetté



Marie Guevenoux

Interpeller les candidats franciliens aux élections législatives

Les futurs députés franciliens auront leur mot à dire sur les grands enjeux de la transition écologique et sur le cadre législatif permettant la mise en œuvre de dispositions politiques et réglementaires.

C'est pourquoi, tout en respectant la neutralité inscrite dans ses statuts, FNE Ile-de-France a pris l'initiative d'actions de communication ciblées.

Elle a tout d'abord fourni à ses fédérations départementales et associations locales un cadre et des outils pour interpeller les différents candidats sur leurs territoires.

Avec l'objectif de les sensibiliser sur nos combats prioritaires : la préservation des espaces naturels, un urbanisme qui laisse place au végétal, la transition énergétique, des transports en commun mieux développés et la maîtrise des nuisances des transports aériens ; nous avons aussi mis l'accent sur l'implication des citoyens dans les processus démocratiques de décision.

FNE Ile-de-France a, ensuite, rencontré une vingtaine de candidat.e.s de toutes

tendances et représentant les différents contextes franciliens, autour de la thématique des terres agricoles fortement menacées en Ile-de-France par l'urbanisation.

Promouvoir le zéro artificialisation brute en Ile-de-France

Pour la campagne des élections législatives, FNE Ile-de-France a donc privilégié un plaidoyer centré sur la sanctuarisation des terres agricoles.

Nous proposons le zéro artificialisation nette dès maintenant et le zéro artificialisation brute dès 2025 pour les départements les plus urbanisés sur le territoire français et, tout de suite, pour l'Ile-de-France. Tout en accompagnant cette sanctuarisation d'une transformation de notre modèle de production alimentaire.

Antoine Le Manchec, Xavier Dworniczek et Muriel Martin-Dupray ont rencontré des candidats et candidates de Renaissance pour le groupe Ensemble, de LFI, EELV, GE et REV pour la NUPES, afin de les faire réagir à nos propositions sur les terres agricoles et le zéro artificialisation brute.

Parmi eux, Cédric Villani et Marie Guevenoux pour le 91, Sandrine Rousseau, Aymeric Caron, Danielle Simonnet et Pierre-Yves Bournazel pour le 75, Eric Coquerel pour le 93, Laurent Saint-Martin et Clémence Guetté pour le 94, Michèle Peyron pour le 77 et Aurélien Taché pour le 95.

Les autres partis n'ayant pas donné suite à nos sollicitations.

Tous les candidats rencontrés se disent conscients de l'urgence à agir et ont pris des engagements, une majorité d'entre eux porte désormais le ZAB.



Cédric Villani



Danièle Simonnet

Antoine LE MANCHEC et Muriel MARTIN-DUPRAY
FNE Ile-de-France



Nos propositions pour les terres agricoles

► Mettre en place le zéro artificialisation brute (ZAB) dès maintenant en Ile-de-France.

► Pour le reste du territoire français

Appliquer concrètement le zéro artificialisation nette (ZAN) tout de suite et mettre en place le zéro artificialisation brute pour les départements les plus urbanisés dès 2025.

► Renforcer la protection des terres agricoles

Généraliser et améliorer les dispositifs de protection (notamment les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains PEAN).

Maîtriser le foncier pour rendre non attractive l'urbanisation des terres agricoles. Mieux prendre en compte la transition écologique dans la planification territoriale.

► Favoriser la coopération alimentaire territoriale

Financer l'installation d'agriculteurs dans les collectivités rurales par les collectivités urbaines (sans terres agricoles). Organiser des bassins d'alimentation grâce aux Projets alimentaires territoriaux (PAT).

► Promouvoir une agriculture résiliente

Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Améliorer la déclinaison de la PAC (régionale et nationale). Évoluer vers le zéro pesticide.

VERS LA CONSTRUCTION POUR ALLER VERS LE ZÉRO ARTIFICIA



#laissebéton

Interview de Nicolas Méary

Vice-président en charge de la Biodiversité et de la Transition écologique au conseil départemental de l'Essonne

Quelle trajectoire pour le département ?

L'Essonne est une « petite France », un territoire situé entre ville et campagne où se croisent les problématiques liées aux mondes urbain et rural, à la fois structuré par des pôles urbains importants et regorgeant de paysages et d'espaces remarquables.

Cela fait des années que le département de l'Essonne est attentif à la préservation de ce patrimoine naturel à travers une politique ambitieuse d'acquisition et d'aménagement d'ENS. En particulier, nous sommes très fiers que le site des marais de la basse vallée de la Juine et de l'Essonne ait été inclus dans la liste verte de l'UICN, c'est l'aboutissement d'un travail au long cours.

“ Le ZAN, un défi majeur à relever tous ensemble : élus, associations environnementales et services institutionnels ”

Et pourtant, il faut garder à l'esprit que l'urbanisation croissante de la Région Ile-de-France touche particulièrement notre département. 25 % des sols sont artificialisés et, malgré une réduction progressive du rythme d'artificialisation, nous consommons encore trop d'espace, notre département est le deuxième d'Ile-de-France derrière la Seine-et-Marne en matière d'artificialisation.

Nous devons changer fortement la trajectoire !

De quels principes et ambitions faites-vous état ?

Nous pensons que la mise en place de l'objectif ZAN est une grande réforme, sans doute imparfaite, sans doute

compliquée à mettre en œuvre, sans aucun doute pas assez rapide, mais elle donne un cap salutaire pour la préservation de notre biodiversité.

Nous voulons que l'Essonne prenne sa part, nous avons adopté une première délibération, dès la fin 2020, pour définir des premières actions, nous étions le premier département à le faire.

Ce n'est bien sûr qu'une première étape. Pour un changement aussi structurant, il faut être à la fois très humble et très déterminé. Humble parce que ce que nous mettons en place devra être amendé, complété, on fera des erreurs, on corrigera, on doit progresser tous ensemble, car ce n'est pas simplement l'action du conseil départemental, mais de l'ensemble des acteurs du territoire départemental. Déterminé, parce que l'enjeu est essentiel, nous devons absolument créer les conditions de la préservation de notre biodiversité, le ZAN en est le meilleur outil.

L'objectif est de construire une feuille de route pour notre département, en utilisant les différents leviers à notre disposition, pour réduire la consommation d'espaces et pour tendre de manière effective vers l'objectif de zéro artificialisation nette, je l'espère même un peu plus vite que la trajectoire nationale.

De quels leviers, de quels moyens, dispose le département ?

Nos leviers pour agir sont multiples. Nous avons un certain nombre de compétences qui nous sont confiées par la loi, en matière de gestion des espaces naturels sensibles, en matière d'accompagnement des territoires sur la politique, nous rendons des avis sur les projets d'aménagement et d'urbanisme. Nous accompagnons les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par le biais de contrats de territoires. Autant d'occasions pour intégrer la trajectoire ZAN dans les politiques départementales.

Nous avons aussi des équipements que nous gérons en propre, des routes, des collèges, des bâtiments. Tendre vers le ZAN passe aussi par une évolution de la gestion des équipements.

Et, surtout, nous n'agissons pas seul, sur un tel sujet structurant pour notre territoire, nous avons besoin de la

D'UNE FEUILLE DE ROUTE LISATION NETTE (ZAN) EN ESSONNE



© Jean-Pierre Moulin

Un espace naturel sensible en bordure de l'Essonne.

participation de tous. Nous avons des partenariats avec les autres échelons institutionnels (EPCI, syndicats, parcs naturels régionaux, Région, Etat). Nous travaillons avec la SAFER, la chambre d'agriculture. Nous commandons des études, nous travaillons par exemple avec l'Institut Paris Région, Essonne Développement ou le CAUE. Produire de la connaissance, partager les expériences est essentiel, par exemple pour aider les communes à prendre en compte la trajectoire ZAN lors des révisions de PLU.

Et puis, nous nous réjouissons de pouvoir soutenir des projets portés par des associations et, notamment, par ENE. Le travail de cartographie fine qui est mené est extrêmement utile pour notre territoire !

Notre ambition collective est forte, nous sommes heureux que le conseil départemental ait été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME qui permettra de réaliser un travail d'étude et d'analyse pour mieux mettre en œuvre la séquence Eviter-Réduire-Compenser. Cela permettra aussi d'échanger entre territoires particulièrement engagés sur le sujet. La mise en œuvre du ZAN passe évidemment par l'action locale !

Pouvez-vous citer quelques actions en cours ?

En matière de préservation des ENS, nous agissons sur bien des points du territoire essonnien, soit en propre (Soisy-sur-Ecole, D'Huison-Longueville, Vert-le-Petit, Etampes,...) soit en soutien aux acquisitions communales (Boussy-Saint-Antoine, Boutigny-sur-Essonne, Marcoussis...) et j'en passe...

Nous accompagnons les territoires pour la définition de leur projet comme pour la reconversion des terrains du Centre d'essais en vol de Brétigny, mais nous intervenons aussi à Dourdan, Bures-sur-Yvette, Brunoy... Nous préparons la désimperméabilisation de cours de collèges. Nous cherchons à reconquérir des friches, par exemple grâce à la mise en place d'un vélorail sur une voie désaffectée de la vallée de la Juine.

C'est notamment grâce à des actions concrètes, à quelques projets phares, que l'on pourra donner de la visibilité à la trajectoire ZAN, qu'on pourra aider l'ensemble des acteurs à l'appréhender. C'est un changement majeur pour notre territoire et pour y arriver nous avons besoin de tout le monde, de tous les acteurs institutionnels et associatifs, de toutes celles et ceux qui aiment notre département et qui veulent préserver sa biodiversité et son patrimoine naturel.

Propos recueillis par Jean-Pierre MOULIN

#laissebéton

LA COMPENSATION VÉRITABLE BIAIS COGNITIF

La lutte contre l'artificialisation des sols ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les dysfonctionnements actuels du système de compensation des atteintes à la biodiversité. Ce constat permet d'envisager la perspective d'une meilleure inféodation des projets aux objectifs et planifications contenues dans les documents d'urbanisme.

On l'aura compris, l'objectif « zéro artificialisation nette » cible la réduction de moitié du rythme d'artificialisation en dix ans au moyen d'objectifs de réduction au sein des plans d'aménagements (SDRIF, SCOT, PLUi, PLU).

À l'évidence, cet objectif restera un mirage si, en parallèle, l'autorisation des projets, qui échappe au mécanisme prévu par le gouvernement, n'est pas elle-même freinée en cas d'atteintes à la biodiversité.

Sur ce point, la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC), introduite en France dès la loi de 1976 en application de directives européennes, n'a pas permis d'endiguer les phénomènes d'érosion de la biodiversité et d'artificialisation des sols.

L'objectif oublié du « zéro perte nette de biodiversité »

Pourtant, l'article L. 163-1 du Code de l'environnement contient déjà un principe selon lequel les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité, qui est textuellement défini comme une obligation de résultat. Autrement dit, aucun projet ne devrait sortir de terre s'il n'est pas démontré que son effet sur la biodiversité sera nul, et ce, pendant toute la durée des atteintes.

Malheureusement, la pratique révèle un échec de la mise en œuvre de la séquence ERC, dû, notamment, à une négligence des volets « éviter » et « réduire » dans les études d'impact, à la faible qualité opérationnelle des mesures compensatoires proposées et à l'absence de suivi de ces mesures dans le temps.

Plus encore, le principe d'équivalence écologique sur lequel est fondée la compensation est largement remis en cause par le milieu scientifique, comme en témoigne l'étude sur les grands projets d'aménagement publiée en 2019 par le MNHN et AgroParisTech qui aboutit au constat selon lequel « dans 80 % des cas, ces mesures ne compensent pas les destructions des milieux naturels ».

Un contrôle juridictionnel évolutif

Le contrôle de l'équivalence écologique opéré par le juge administratif lorsque ces projets sont contestés témoigne d'une certaine évolution.

Très discret et maladroit à l'origine, ce contrôle juridictionnel s'est étoffé ces dernières années, comme en témoigne, plus récemment, l'annulation de la DUP du Tram 10 obtenue par Sud Environnement dans la mesure où les mesures compensatoires prévues (géographiquement très éloignées -9 km - des sites impactés) ne permettaient pas de garantir le rétablissement de la coupure des continuités écologiques impliquées par le projet.

Le juge peut, en effet, vérifier le degré suffisamment précis (localisation, chiffrage, futur gestionnaire, contractualisation avec le propriétaire du site, calendrier etc.) des mesures compensatoires envisagées, dès lors qu'il peut se fonder sur des éléments comptables invoqués par les associations.

Maxime COLIN
Juriste - FNE Ile-de-France



Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél : Courriel

Ci-joint un chèque de 20 € à FNE Ile-de-France, 2 rue du Dessous-des-Berges 75013 Paris.

DEMANDE D'ABONNEMENT

LES FORÊTS, VARIABLE D'AJUSTEMENT

L'EXEMPLE DE LA FORÊT DE BRÉVIANDE

Le massif forestier de Bréviande (propriété de l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France) est situé en plein cœur des agglomérations de Melun-Val-de-Seine et Grand-Paris-Sud (Seine-et-Marne, Essonne). Il est très fréquenté par les promeneurs et les sportifs. L'Association des bois du canton (ABC) est très attentive à l'aménagement forestier du massif et entretient un dialogue avec les gestionnaires pour améliorer l'accueil, inciter à une meilleure connaissance de la nature et créer des circuits de promenade et/ou de randonnées.

Malheureusement, ce massif subit la menace d'une voie (auto)routière qui serait censée résoudre les problèmes de circulation dans l'agglomération. L'urgence climatique et nos analyses des différentes études officielles nous confirment dans notre volonté farouche de défendre le massif forestier de Bréviande.

► Sur un plan extraterritorial

le contournement de Melun s'inscrit dans un projet plus vaste, non clairement formulé, de liaison régionale entre les autoroutes A1, A4, A5 et A6. Si on liste successivement le projet de doublement de la route de Meaux, la rocade nord de Melun, le barreau A5-D 306, le souhait de prolonger ce barreau jusqu'à la D346 et, enfin, le projet du conseil départemental de liaison D141-D 607-A7, on voit se profiler une nouvelle Francilienne qui amplifiera la circulation automobile et jouera le rôle d'aspirateur à voitures à l'encontre du but recherché.

Ce choix politique serait climaticide à l'heure du dérèglement observé et dénoncé par les autorités scientifiques et le GIEC. Au-delà de son coût (son rapport

coût-efficacité pourrait être rédhitoire et donner lieu à un recours), les pollutions engendrées et l'atteinte aux paysages seraient telles que l'irréversibilité s'avérerait fatale pour l'environnement et la biodiversité.

► Sur le plan intraterritorial

nos analyses des études officielles nous conduisent à contester la pertinence technique d'un contournement qui ne concernerait – par définition – que le trafic de transit. Or ce trafic de transit est largement minoritaire au regard des trafics générés par l'agglomération elle-même (déplacements locaux et d'échange). Notre analyse qualitative de la dernière étude (CDVIA) aboutit à la conclusion que le trafic local représente 40,5 %, le trafic d'échange 46,5 % et le trafic de transit 13 %. Ce ne sont pas les nombreux projets immobiliers en gestation (programmes immobiliers diffus, Clos Saint-Louis, friches industrielles de Ponthierry) qui vont – en augmentant la population locale – renverser la tendance.

Propositions alternatives

Les deux premiers types de trafic internes générés par l'agglomération elle-même doivent donc être traités en priorité et c'est le sens des mesures alternatives que nous ne sommes pas les seuls à proposer.

- Transports en commun prioritaires (TZ en site propre, bus).
- Sécurisation des modes actifs de déplacement (marche et vélo).
- Ponts urbains amont et aval.
- Traversée supplémentaire de la voie ferrée.
- Parking relais et aires de covoiturage.
- Gratuité des autoroutes A5 et A6 jusqu'aux limites de l'Ile-de-France ;
- Adaptation du plan de circulation.
- Facilitation du télétravail.
- Bureau des temps incitant à un décalage des horaires d'entrée et de sortie des entreprises et administrations afin de limiter l'effet de pointe.

Association des bois du canton
abc77.fr



LE PÉRIPHÉRIQUE « CEINTURE VERTE »

LA GRANDE ILLUSION

La Mairie de Paris a récemment présenté son projet de « ceinture verte » à partir de la transformation du boulevard périphérique en « boulevard urbain ». Ce programme s'accompagne d'un réaménagement des portes de Paris pour renforcer les continuités urbaines entre Paris et les villes voisines.

L'objectif de vouloir limiter le trafic routier de plus d'un million de véhicules/jour sur ces trente-cinq kilomètres responsables des principales émissions de polluants en Ile-de-France et de bruits insupportables pour les 500 000 habitants riverains est, certes, louable.

Mais, gros revers de médaille, la « couronne de Paris », longtemps dénommée « ceinture verte » pour ses cites-jardins, ses grands squares et équipements sportifs, est devenue le dernier gisement de rente foncière, témoin les arrogantes tours Duo ou, demain, la tour Triangle. Et les projets de réaménagement des portes de Paris (Porte de Vincennes, de Montreuil, des Lilas, de Pantin, d'Ivry...) prévoient principalement la création de bureaux, commerces sur les nouvelles places créées à grand coup d'abattage d'arbres et de construction sur les talus du périphérique.

Le contre-exemple de la Porte de Montreuil

Le cas de la Porte de Montreuil illustre ce que les associations dénoncent : abattage de 192 arbres, concertation insuffisante, déménagement du marché aux Puces remplacé par sept bâtiments, dont un hôtel quatre étoiles et des immeubles de bureaux, avec la « caution verte » « une ferme urbaine » sur le toit ! Et les 408 arbres nouvellement plantés ne compenseront pas le bénéfice des arbres coupés. C'est la logique d'une densification renforcée et d'un verdissement illusoire dans un contexte de réchauffement climatique accéléré que nous dénonçons.

Si nous approuvons la création d'une voie réservée au covoiturage, dès 2024, pour la circulation lors des JO, nous sommes opposés à la bétonisation des bordures et couvertures du périphérique. L'évolution complexe de l'infrastructure du périphérique est liée au renouvellement et à l'électrification du parc automobile, cela prendra du temps. Les habitants, les écoles, les centres sportifs et les futurs riverains vont continuer à subir pour longtemps l'impact de pollutions et de nuisances très dangereuses pour la santé ; l'association Respire, les associations locales et FNE Paris alertent régulièrement les élus sur les risques majeurs encourus par les riverains et contestent vigoureusement les nouveaux projets.

Nous appelons à des mesures d'urgence pour protéger les populations les plus exposées, nous sommes pour un moratoire sur les constructions en bord de périphérique des deux côtés.

Nous voulons préserver, régénérer les plantations de talus et assurer la continuité des grands corridors écologiques, de la ceinture verte de Paris au SCOT de la Métropole et au futur SDRIFE.

L'évolution du périphérique doit intégrer une réflexion sur le réseau routier métropolitain, dont l'A 86, et sur les modalités de financement partenarial des travaux de restructuration sur le mode des contrats État/Région.

Muriel MARTIN-DUPRAY
Bernard LANDAU
 FNE Paris
fne-paris.fr



UNE CARRIÈRE CLASSÉE MENACÉE DE DISPARITION À MEUDON

Comment cette carrière du XIX^e siècle, classée depuis 1986 pour ses qualités géologiques et esthétiques exceptionnelles peut-elle disparaître sur la base d'une simple étude théorique contestée, mais jamais évaluée, en ne retenant que la solution la plus défavorable, sans étudier les solutions de consolidation moins destructrices ?

Seule carrière classée d'Île-de-France, elle a bénéficié des expériences antérieures du fait de son exploitation tardive, à partir de 1850, et d'un suivi rigoureux, d'où des voûtes remarquablement dessinées, souvent à plus de 8 mètres de haut qui en font une cathédrale souterraine d'un grand intérêt esthétique et acoustique. Elle s'étend sur huit kilomètres en trois niveaux de galeries entrecroisées et superposées pour exploiter le blanc de Meudon, craie pulvérisée servant de base à différents usages industriels (base de peinture, nettoyage des vitres, production de gaz carbonique pour l'eau de Seltz). Son emprise s'étend en surface sur 3,5 hectares, dont 1,5 hectare sous le parc du musée Rodin et 1 hectare sur le coteau, au pied de ce musée, avec vue sur la Seine. Elle témoigne des différentes étapes de formation du crétacé, structure du Bassin parisien. Des traces de végétaux et animaux anciens y sont visibles.

C'est une carrière connue dans le monde entier. Son accès est interdit au public depuis trente ans pour des motifs avancés de sécurité. Elle gêne surtout la municipalité qui souhaite depuis quarante ans urbaniser le secteur. Actuellement, après l'échec de plusieurs projets contestés, un concours architectural organisé par la Métropole du Grand Paris prévoit de construire sur 28 000 m² de terrains connexes aux carrières et de réaliser un parc de 1 hectare.

Le projet devrait détruire la partie la plus intéressante de la carrière par comblement avec les déchets du Grand Paris complété par un coulis de béton et rendre inaccessible le reste, sauf aux techniciens par une série d'échelles de fer et de tunnels complexes. Les terres apportées en comblement sont, en principe, sélectionnées pour leur stabilité. C'est l'entreprise qui opère le choix.

Le comblement n'est pas sans risque

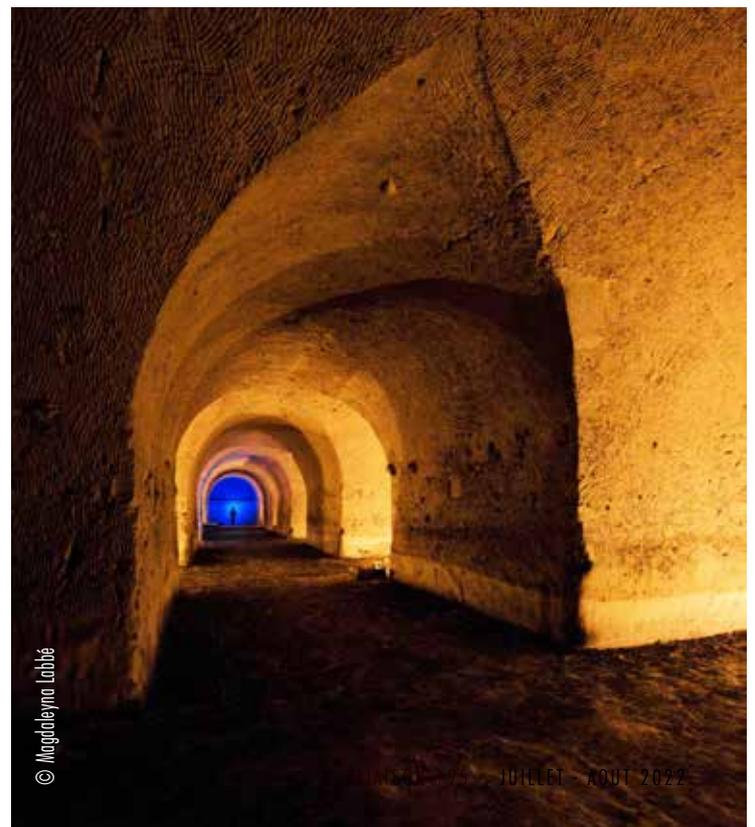
La justice a validé ce projet sur un plan purement juridique : l'effondrement pouvant intervenir sans préalable observable, l'urgence justifie tout. Nous sommes favorables au principe de précaution, mais nous pensons que les risques d'effondrement sont ici largement surestimés et non recoupés par des signes de dégradation depuis plus d'un siècle.

Depuis le signalement du danger en 2014, aucune étude n'a été menée pour consolider les piliers jugés insuffisants. L'accessibilité de ces carrières au public après sécurisation du site devrait être privilégiée comme patrimoine géologique.

Des travaux ont débuté ; le comblement pourrait intervenir dès fin juin. Les associations, choquées par l'absence de concertation, se sont mobilisées. Elles ont organisé deux manifestations qui ont rencontré un franc succès et touché des sensibilités diverses. La presse et les médias ont amplifié cet écho. Des personnalités connues ont apporté leur soutien.

Notre patrimoine présente souvent des risques nécessitant des approches spécifiques, à concerter. Notre objectif : éviter le pire ; sauver l'essentiel.

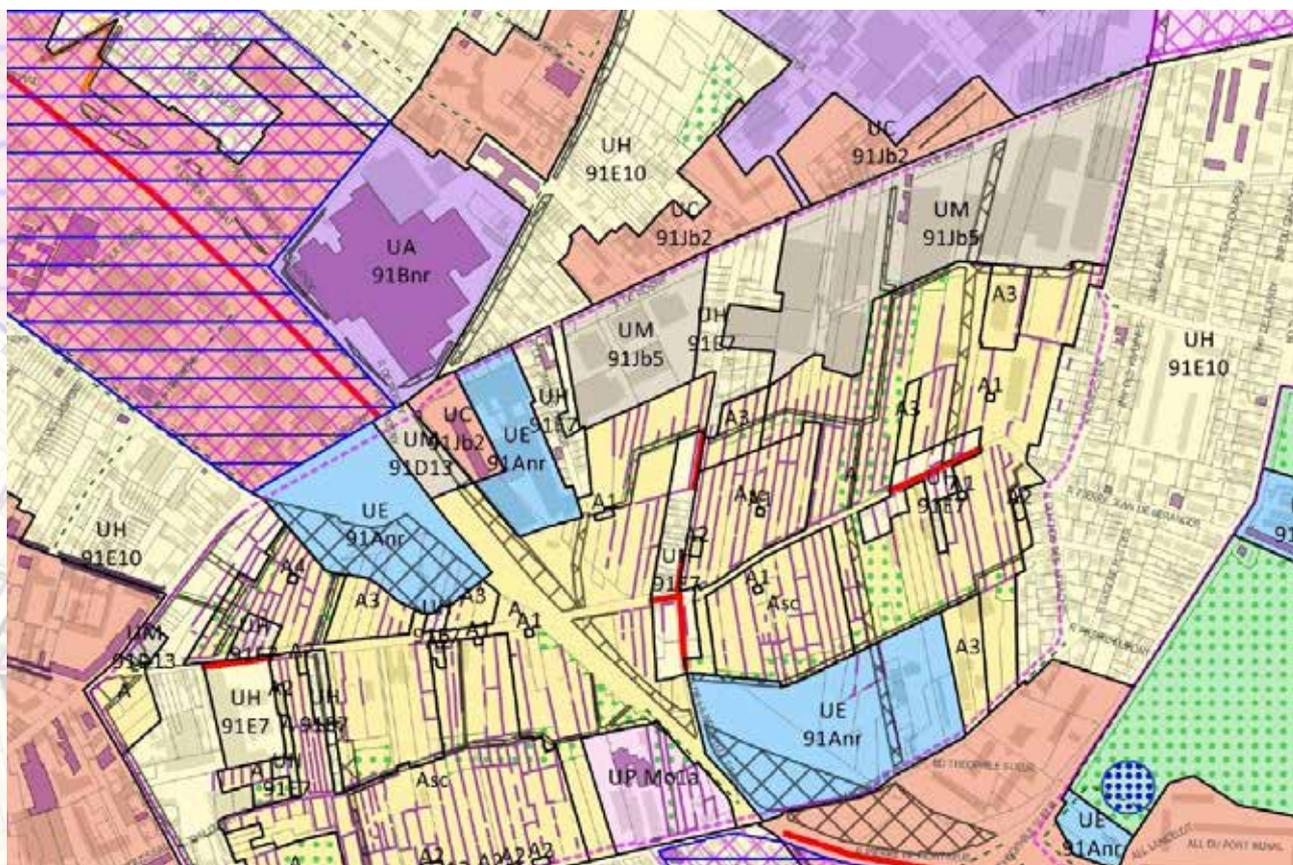
Patrice de KERVENOEL
Vivre à Meudon



DES PLUI TRÈS PERFECTIBLES

QU'IL RESTE À HARMONISER

Le département de Seine-Saint-Denis est le seul département de la Métropole du Grand Paris (MGP) à avoir engagé l'élaboration d'un PLUI pour tous ses territoires. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la MGP, qui sera bientôt en enquête publique, devrait permettre l'homogénéisation d'un territoire très diversifié dont les découpages administratifs sont contestables.



Montrouil : murs à Pêches

Les deux premiers territoires à se doter d'un PLUI dans le département furent Plaine Commune et Est Ensemble, en février 2020. Devraient suivre les territoires de Grand Paris Grand Est et Paris Terre d'Envol, qui ont lancé l'élaboration de leur PLUI respectivement en juillet 2018 et décembre 2020. Grand Paris Grand Est a adopté son plan d'aménagement et de développement durable (PADD), le document cadrant le PLUI, en septembre 2021.

La mise en chantier des PLUI s'impose depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, des décrets de modernisation du contenu des PLU, en continuité de la loi Accès au logement et urbanisme rénové (ALUR). Ces décrets engagent à simplifier, clarifier et faciliter l'écriture des règlements de PLU, d'une part, préserver le cadre de vie, d'autre part, mais aussi offrir plus de souplesse aux collectivités pour une meilleure adaptation des règles à leurs territoires. Pour le PLUI de l'Établissement public territorial Est Ensemble, si la collectivité a bien adapté les règles au territoire, c'est par un système d'indices difficile à appréhender, plutôt synonyme de préservation de particularités locales que d'harmonisation et, surtout, au mépris de l'exigence de simplification pourtant centrale dans les décrets susmentionnés.

L'espoir du SCOT de la MGP pour harmoniser

Le projet de SCOT de la MGP, quant à lui, devrait offrir un support à l'harmonisation des PLUI adoptés ou en élaboration. Dans le préambule de son cahier des charges, la MGP rappelle que les recommandations comprises dans le SCOT ont vocation à « favoriser plus de cohérence entre les différents documents d'urbanisme et plus d'homogénéité entre les PLU sur le plan de la lisibilité, d'offrir aux territoires la possibilité de mettre en œuvre des outils coordonnés et de favoriser la compréhension des différentes orientations et normes des documents mis en œuvre dans la métropole par le public et les professionnels ».

Surtout, le SCOT et les PLUI doivent, ensemble, contribuer à la mise en œuvre des objectifs de la loi Climat et Résilience, dont le « zéro artificialisation nette » des sols à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, les PLU doivent partager les mêmes définitions, en particulier pour la pleine terre, qui apparaît désormais comme un enjeu majeur pour bâtir une ville résiliente. Le projet de SCOT de la MGP s'attache à proposer quelques définitions, mais c'est aussi à partir du décret relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols et du lexique national de l'urbanisme que le langage commun devra être élaboré.

LA DÉMESURE DE LA PISCINE « JO » DE SAINT-LEU-LA-FORÊT ET TAVERNY

La communauté d'agglomération du Val Parisis aménage un centre nautique labellisé « jeux olympiques » à la frontière entre Saint-Leu-la-Forêt et Taverny. Les deux piscines publiques de ces villes seront détruites pour être remplacées par cet équipement pharaonique.

Est-il normal que, en 2022, un équipement démesuré de 45 millions d'euros – rien que pour l'investissement – qui remplace deux piscines de proximité, soit décidé :

- sans débat avec la population,
- sans débat en conseil municipal (le projet n'a pas été présenté au conseil municipal de Taverny),
- avec un impact écologique majeur, artificialisant 3 hectares d'espaces verts en milieu urbain,
- en absorbant des montants publics extrêmement importants alors même que la crise sociale touche un grand nombre d'habitants,
- sans information sur les coûts de fonctionnement et de maintenance, bien partis pour être considérables vu les dimensions et la sophistication de l'équipement (ex. : un plancher amovible pour faire varier la profondeur) ?

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a pourtant donné un avis très critique sur le projet à la faveur de l'examen de la modification du PLU nécessaire à Saint-Leu-la-Forêt pour cet équipement.

Ce projet est aussi lié à celui du nouveau rond-point du centre commercial, à Taverny, qui a coûté 3,2 millions d'euros.

La justification de ce rond-point coûteux et d'un autre âge est la desserte de ce gigantesque centre aquatique. Pour cela, ce rond-point, financé pour 40 % par la CA Val Parisis (donc les contribuables de l'ensemble de la CA) et pour le reste par du privé, a entraîné la destruction de 554 m² de bois. Or, il est possible, désormais, d'aménager sans détruire systématiquement les arbres et la biodiversité : encore faut-il en avoir la volonté !

En outre, en bordure de l'autoroute A115, les usagers seront exposés au bruit et à la pollution sonore en permanence. Les 30 000 m² espaces naturels détruits s'ajouteront à ceux qui ont déjà été rasés suite à la construction du nouveau rond-point d'accès. S'agissant de l'artificialisation, rappelons que nous vivons déjà dans le département, le Val-d'Oise, le plus densément peuplé de la grande couronne parisienne !

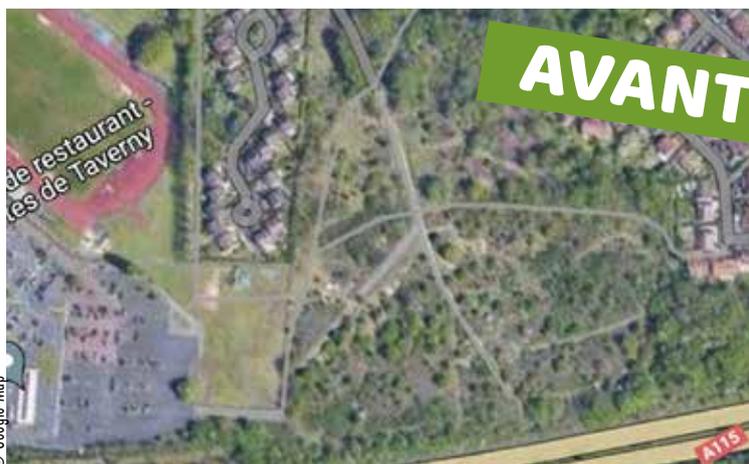
Taverny perd un service public et une piscine de proximité situés au cœur de la ville. À cheval sur Saint-Leu-la-Forêt et Taverny, la nouvelle piscine prévue est excentrée. Elle entraînera des déplacements supplémentaires en bus et en véhicules particuliers alors que celles existantes sont bien insérées dans

le tissu urbain et accessibles à pied. Ces deux piscines, bien moins coûteuses dans leur utilisation, seront détruites pour laisser place (encore !) à de juteuses opérations immobilières.

Le 19 mai 2022, la cour d'appel de Paris a donné raison aux promoteurs du projet dans le cadre du recours déposé par les trois associations, Val-d'Oise Environnement, Changeons d'ère à Taverny et les Amis des cèdres de Saint-Leu-la-Forêt. Du fait du label « JO », attribué pour seulement quelques semaines d'entraînement et aucune compétition, le recours des associations a été examiné directement en premier et dernier ressort par la cour d'appel, n'autorisant donc pas d'appel. Les points faibles et défauts du projet sont relativisés à l'aune du label « JO » qui implique une construction rapide pour être prête pour l'événement.

On ne peut que déplorer ce détournement du sport au profit d'un projet coûteux, peu démocratique et écocide avec la destruction massive d'espaces naturels pourtant rares en milieu urbain dense.

Val-d'Oise Environnement
Changeons d'ère à Taverny
Les Amis des cèdres de Saint-Leu-la-Forêt





LE PARIS DU BÉTON

Le printemps parisien 2022 est intense. Les attaques environnementales ne faiblissent pas malgré les discours toujours plus verts de la Ville de Paris. Les gros projets s'enchaînent, tour Triangle, Austerlitz, Bercy-Charenton, réaménagements des portes de Paris et du périphérique, tous portent gravement atteinte à l'environnement dans une vision du monde obsolète qui perdure.

Mais nos associations ne désarment pas, au contraire.

Nous nous sommes emparés de nouvelles armes juridiques, les plaintes pénales qui pourraient obtenir l'arrêt de l'aberrant chantier de la tour Triangle ou celui d'Austerlitz, superpositions de dérives et de décisions contestables.

Nous bénéficions d'une très importante médiatisation de nos actions. Grâce à cette visibilité, notre pétition contre le projet de bétonisation du Champ-de-Mars a été signée, en moins d'une semaine, par 125 000 personnes, dont des personnalités, ce qui a conduit la mairie à reculer et à abandonner l'abattage des quarante-deux arbres de la tour Eiffel.

Nous nous réjouissons fort de cette avancée, mais les arbres, s'ils ne sont plus menacés d'abattages, restent menacés par le béton des édifices, restaurants, bureaux que la Ville continue de prévoir de façon incompréhensible, en plein jardin. Nos demandes de dialogue avec la Ville aboutissent enfin car, le 30 mai, notre ami Thomas Brail, du Groupement national de surveillance des arbres-GNSA, s'est perché dans le platane bicentenaire en danger, pour intercéder pour les arbres et, donc, pour notre avenir, auprès des autorités. Les permis de construire n'ayant pas été retirés, nous les attaquons en justice.

Christine NEDELEC
Présidente de FNE Paris
fne-paris.fr



DES HAUTS ET DES BAS

Les projets sont nombreux et génèrent parfois une opposition vigoureuse. Certains sont abandonnés comme celui de la carrière dans le Vexin (voir ci-contre), bloqués comme le port de Triel ou la déviation de Verneuil-Vernouillet.

D'autres sont contestés comme la « livraison » du site de Grignon à un promoteur alors qu'une alternative est proposée respectant ce site.

Nous faisons face à de nombreux abattages d'arbres, comme à Grosrouvre, ou à des pollutions, comme celui du bras secondaire de la Seine à Guernes.

La mobilisation a permis de faire annuler le projet d'apport important de terres à Thoiry (le dossier est réétudié). Autre point sensible : la question épineuse des nuisances aériennes, notamment avec l'arrivée d'une nouvelle école de formation de pilotes à Toussus-le-Noble.



© vexinzone 109



Un projet de carrière abandonné

Le cimentier Calcia a annoncé l'abandon du projet de carrière à Brueil-en-Vexin vu la forte opposition à ce projet menée par AVL3C, membre de FNE Ile-de-France et de FNE Yvelines. Une lutte

gagnée par la mobilisation des associations, des élus et des habitants, aussi grâce aux nombreux recours juridiques déposés. AVL3C attend que l'État retire les différentes autorisations données à l'industriel et supprime la « zone 109 » permettant, de façon totalement dérogatoire, l'exploitation de 550 hectares de carrières dans le PNR du Vexin.

Jean-Pierre GRENIER
fne-yvelines.org



© Jean-Pierre Moulin

UN DIALOGUE CONSTRUCTIF



Le samedi 21 mai dernier, Essonne Nature Environnement organisait son assemblée générale au domaine départemental de Montauger. Une formidable occasion d'associer Nicolas Méary, vice-président en charge de la biodiversité et de l'environnement au conseil départemental, ainsi que Philippe Rogier, directeur départemental des territoires. Le sujet traité portait sur le « zéro artificialisation nette » (ZAN), devenu une contrainte pour le développement des communes et un soulagement pour les associations environnementales qui se battent depuis des décennies pour ralentir fortement la disparition d'espaces agricoles, forestiers ou naturels. Sachant que l'équivalent d'un département disparaît tous les sept ans au profit de l'urbanisation !

Le dialogue instauré entre les élus, les services de l'État et le milieu associatif est le résultat du travail que nous menons depuis des années afin de mettre en présence les trois légitimités nécessaires au débat environnemental. Que de regrets toutefois sur des projets anciens qui voient le jour aujourd'hui et

qui sont en totale contradiction avec les orientations actuelles. La ZAC des Belles Vues, dont nous avons relaté l'absurdité dans un précédent *Liaison*, en est un exemple criant avec ses mille logements distribués le long d'un axe routier saturé (la RN 20) cumulant les erreurs que nous dénonçons régulièrement : ne disposant pas de TCSP (transport en commun en site propre) et situé en périurbain avec une consommation de 56 hectares de terres agricoles.



La présence de trente et une associations environnementales à notre AG 2022, à laquelle il faut ajouter de nombreux pouvoirs d'associations empêchées, a démontré aux représentants de l'État et des élus essonnais combien ce dialogue est important. La richesse du débat qui a suivi les différentes présentations en est le témoignage le plus sincère. À retrouver sur le site de la fédération.

Jean-Pierre MOULIN
Président d'Essonne Nature Environnement
ene91.fr



VERDIR LA VILLE

Depuis les élections municipales, plusieurs communes du département, comme Nanterre ou Bagneux, affichent une politique volontariste pour verdir les villes, carencées en espaces verts publics, avec un programme de plantations d'arbres. Même si cette tendance apparaît maintenant pour d'autres villes, l'abattage d'arbres à l'occasion de projet de requalification des voies départementales, de construction de tramways et d'aménagement divers se poursuit inexorablement. L'appétit pour construire sur des friches industrielles, sans intégrer les besoins de nature en ville, reste entier, comme le montre le projet de construction de bureaux sur l'île Seguin, objet de recours des associations.



© Félix Wirbel



Une mini-forêt va être plantée à Nanterre

Suite à l'appel à projet « Bourse de la transition écologique » lancé par la municipalité de Nanterre fin 2021, Environnement 92 a candidaté pour proposer de planter une mini-forêt sur un terrain municipal. Sept projets sur quinze candidats ont été sélectionnés par un jury et notre projet est arrivé en tête des lauréats.

De concert avec la municipalité, un terrain de 687 m² a été choisi face à l'Arena, où nous allons planter quelque 1 300 plans forestiers de plus de vingt espèces différentes.

Elle abritera à terme des oiseaux et des insectes, c'est-à-dire la faune sauvage dont il faut prévenir le déclin.

L'opération de plantation est prévue à l'automne-hiver 2022, avec des salariés en insertion, salariés volontaires de l'entreprise mécène, des associations locales et les enfants des écoles.

Une belle fête écologique, solidaire et citoyenne s'annonce pour une réalisation emblématique contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité dans l'intérêt des générations futures.

Irène NENNER
Présidente d'Environnement 92
environnement92.fr



SEINE-ET-MARNE, LA CONQUÊTE DE L'EST ?

D'espaces, la Seine-et-Marne n'en manque pas, le département couvrant à lui seul 50 % de la surface de l'Île-de-France. Cet « eldorado » spatial est depuis longtemps objet de convoitises : décharges de toutes sortes, pression des travaux du Grand Paris, prolifération des sites logistiques XXL (Seveso et e-commerce) le long des axes autoroutiers. L'agriculture occupe pourtant plus de la moitié de son territoire, dominée par les grandes cultures intensives et leurs travers bien connus, sans compter les activités dérivées en expansion comme la méthanisation, avec ses bonnes et mauvaises pratiques.

Cet immense réservoir de terres agricoles est menacé par l'artificialisation des sols induite par l'expansion urbaine et « industrielle ». Les points de vigilance sont donc nombreux, notre fédération départementale et son réseau associatif en alerte permanente. Ainsi, par exemple, le projet du Val Bréon, où l'interprétation du SDRIF par les élus est contestée par les associations.



La philosophie « shadok » prisée par nos décideurs (« pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ») est tout de même battue en brèche par la mobilisation citoyenne. Pour ne prendre qu'un exemple FNE Seine-et-Marne et son réseau d'associations locales se sont fortement mobilisés contre le projet de méga-entrepôt Seveso haut implanté à Nangis contraignant le logisticien FM Logistique à retirer son projet (cf. page 22). Partout la lutte continue.

Jean-François DUPONT
Co-président de FNE Seine et Marne
environnement77.fr



SANCTUARISER LES ESPACES NATURELS

Le territoire de Seine-Saint-Denis fait face à de très fortes mutations urbaines engagées par l'avènement des JO 2024 et la construction d'un tiers des gares du Grand Paris Express. Tout est mis en œuvre pour que ces projets aient du sens pour l'ensemble des habitants, cependant, certains appétits se sont servis de l'alibi des JO 2024 pour dévoyer l'intérêt général. Les actions citoyennes ont réussi à faire plier certains de ces projets comme la vague de surf de Sevran et le projet immobilier du pont de Bondy affublé d'une piscine d'entraînement olympique.



Face à ces atteintes permanentes aux espaces naturels et à la biodiversité, l'ANCA (Amis naturalistes des coteaux d'Avron) travaille en permanence à la préservation et à l'extension des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Le parc forestier du bois de l'Étoile, à Gagny, en milieu urbain dense, est l'un de ces espaces à sauvegarder. Il est situé sur l'ancienne carrière de gypse dite « du centre » et présente une mosaïque de paysages, alternance de milieux ouverts, boisements, milieux humides tels qu'une prairie inondable, une mare et des fossés. Les milieux ont évolué depuis la période de comblement, et les observations et inventaires naturalistes réalisés depuis 2020 conduisent à une demande de classement des quatre prairies marneuses du parc en ZNIEFF de type 1. À l'échelle du département, les prairies marneuses constituent un patrimoine fragile et un milieu en régression qu'il faut absolument préserver. Cette ZNIEFF participe de plus à un corridor écologique fonctionnel qui relie le Montguichet au massif de l'Aulnoye, cohérent avec la création d'une nouvelle ZNIEFF de type 2, objet d'une future demande.

Francis REDON
Président d'Environnement 93 - environnement93.fr



LA BIÈVRE À L'AIR LIBRE

De nouveaux tronçons pourraient être dégagés. Olivier Capitanio, président du CD 94, l'a précisé lors de l'inauguration en évoquant les noms d'Antony, Cachan et L'Haÿ-les-Roses : « *La rivière traverse tout le département, les possibilités sont larges. Nous y travaillons avec la métropole du Grand Paris.* » La Mairie de Paris ambitionne aussi de faire revivre la Bièvre. Quelques centaines de mètres seraient concernées au cœur du parc Kellermann, dans le 13^e arrondissement. L'adjoint de Paris à la transition écologique, Dan Lert, présent aussi à l'inauguration, a fait savoir que les travaux ne pourraient débuter qu'à la fin du mandat d'Anne Hidalgo, à l'horizon 2026.

L'eau y sort d'une canalisation, sous le pont de l'avenue Paul-Doumer, à Arcueil, et court à l'air libre sur 600 mètres jusqu'au parc du coteau de Bièvre, à l'entrée de Gentilly. Les berges ont été aménagées pour la promenade. Les travaux auront coûté 10 millions d'euros et duré deux ans et demi.



Le 14 avril dernier, en présence des institutions (Métropole du Grand Paris, conseil départemental 94, conseil régional IDF, Agence de l'eau Seine-Normandie...) qui ont cofinancé le projet, a été inauguré un nouveau tronçon de la Bièvre réouverte à l'air libre à Arcueil et Gentilly, après celui de L'Haÿ-les-Roses. C'est

une victoire pour les associations de protection de l'environnement comme Val-de-Marne Environnement et pour Renaissance de la Bièvre à la manœuvre depuis plus de cinquante ans pour réhabiliter cette rivière oubliée.

Claude BORNECQUE
Val-de-Marne Environnement
val-de-marne-environnement.fr



LUTTER CONTRE LE BÉTON

Les actions associatives découlent de la forte densité urbaine au centre du département : la piscine olympique de Saint-Leu-la-Forêt sur un espace naturel ; un projet d'écoquartier sur les derniers hectares agricoles, à Taverny ; la bétonisation des berges de Seine, à Argenteuil ;

les entrepôts tout-camions dans les différentes agglomérations ; les installations de stockage de déchets inertes sur des terres agricoles. Au long court : Le triangle de Gonesse, depuis 2011. VOE joue le rôle fédérateur des associations et militants

regroupés dans le Collectif pour le triangle de Gonesse. La méthanisation agricole. À travers la question énergétique, c'est la politique agricole d'Ile-de-France qui est interrogée. Le départ en retraite de 50 % des agriculteurs en activité va-t-il se traduire par une évolution vers une agriculture nourricière ou vers le marché agricole mondialisé. La méthanisation agricole relève de la deuxième perspective contre laquelle VOE se mobilise.

Bernard LOUP
Président de Val-d'Oise environnement
valdoise-environnement@contact.fr



Noisette, venez goûter la nature !

Rencontre avec Anna et Alexis de Courson, fondateurs de Noisette, une association visant à créer une forêt comestible pédagogique à Chars.

Présentez-nous Noisette

Noisette a pour but d'apprendre au plus grand nombre à planter des forêts comestibles, un mode de culture très intéressant qui tend à produire en abondance.

Qu'est-ce qu'une forêt comestible ?

C'est un jardin imitant la forêt avec plusieurs étages de végétation à manger : arbres fruitiers (pommiers, poiriers...), arbustes à petits fruits (noisetiers, framboisiers...), plantes maraîchères vivaces (poireaux perpétuels...), aromatiques et autres. L'idée est d'aller chercher abondance, biodiversité, résilience, beauté...

Quelles actions menées et à venir ?

Nous avons planté, en novembre 2021, trois cents arbres et arbustes en plantations collaboratives.

Cette année, nous organisons des ateliers de plantation avec des élèves de l'école des Tournesols de Chars. Et ensuite des projets autour de la cueillette et de la création d'une mare.

[Facebook.com/noisetteasso](https://www.facebook.com/noisetteasso)



ABATTRE DES ARBRES CENTENAIRES

AURIONS-NOUS PERDU LA RAISON ?

Alors que nous avons tant besoin d'arbres pour respirer et rafraîchir nos villes franciliennes surdensifiées, à Vitry-sur-Seine, une cinquantaine d'arbres centenaires et en bonne santé sont en passe d'être abattus pour céder la place à un projet de construction inopportun, si ce n'est inutile !



La Région Ile-de-France a prévu dans une sorte de tour de passe-passe, de revendre au département un des bâtiments du lycée Chérioux et de construire une extension des locaux pour compenser la perte de salles de classe. Sur le papier, c'est indolore : on efface de la carte une cinquantaine d'arbres centenaires pour la plupart et on photoshope de jolies images de constructions dans une nature virtuelle bucolique et le tour est joué ou presque !

Les collectivités avaient juste oublié de compter avec les habitants, les associations et les questions environnementales et bioclimatiques.

La mobilisation enfle, une pétition a recueilli en un mois près de 2 000 signatures :

« Pour compenser l'équivalent en captation de CO₂, il faudrait replanter 3 200 arbres de 5 mètres de hauteur. »

Abattre ces arbres signifierait également la destruction d'un écosystème riche et exceptionnel : pic verts, chauve-souris, abeilles, insectes, champignons, etc...

Un écocide qui se prépare. Il y a urgence à agir !

Nous, citoyennes et citoyens de Vitry, nous interrogeons sur le bien-fondé de décisions trop anciennes et issues d'une pensée archaïque faisant fi de l'environnement, de la biodiversité ! Sur le lieu même d'un enseignement censé promouvoir cette même biodiversité, et alors que face à la catastrophe climatique, l'éco-anxiété mine plus de 50 % des 15-24 ans, ne commençons pas à désespérer un peu plus la jeunesse, pour construire un lieu d'éducation.

La force citoyenne peut montrer la voie pour un monde meilleur pourvu qu'elle ait l'écoute attentive des décideuses et décideurs politiques. Vous toutes et tous responsables politiques : modifiez ce projet !

Selon une vaste étude de la revue *The Lancet* menée dans 10 pays et auprès de 10 000 jeunes, plus de 50 % d'entre eux affirment « se sentir tristes, anxieux et en colère » face à la crise climatique. »

Les élèves et occupants des lieux protestent. La lutte s'organise. Les jeunes refusent de voir disparaître leur poumon vert, leur patrimoine arboré : Une manifestation regroupant de nombreuses associations dont Val de Marne Environnement, ARBRES, Nature et Société et militants a eu lieu le 2 juin.

Les travaux ne devraient pouvoir commencer tant qu'aucune étude d'impact n'aura été réalisée.

Malgré la situation catastrophique pour la biodiversité, les arbres sont en danger partout, même le platane bicentenaire du Champ de Mars.

Heureusement la mobilisation contre les abattages d'arbres ne cesse de prendre de l'ampleur.

Les écoles, collèges et lycées sont partout devenus des terrains à vendre et à construire en particulier en région parisienne où le foncier est si rare.

A Vitry, des solutions alternatives au projet sont proposées pour sauver les lieux. Il est temps de faire place à l'intelligence collective !

Christine NEDELEC
François BARILLAU
Val-de-Marne Environnement
val-de-marne-environnement.fr

Pour signer la pétition :

change.org/sauvons-nos-arbres-au-domaine-cherioux-a-vitry-sur-seine

LA PROTECTION DES BUSARDS

UN ENGAGEMENT POUR LA PRÉSERVATION DU VIVANT

Pie Verte Bio 77 est une association départementale agissant pour la protection, l'initiation, l'éducation à la vie et à l'étude des rapaces, tritons et autres espèces, afin de préserver la biodiversité seine-et-marnaise. L'association mène, notamment, depuis seize ans, une action annuelle de repérage et de protection des trois espèces de busards de Seine-et-Marne, couplée à une pédagogie active et à des partenariats avec les parties prenantes locales (agriculteurs, élus, citoyens, etc.).

© Jean-Luc DENIEL



Busard cendré femelle en vol

Des busards beaucoup plus fragiles qu'on ne le pense...

Les busards, notamment cendrés et Saint-Martin, nichent généralement en Seine-et-Marne dans les grandes cultures de céréales et à même le sol. Ces oiseaux subissent donc une forte mortalité lors des moissons et le passage des engins agricoles, surtout si la nichée n'est pas signalée, les œufs non éclos ou les poussins encore trop jeunes pour s'envoler. Par ailleurs, un contexte de moissons anticipées, en lien avec le réchauffement climatique et le développement de la méthanisation pour produire du biogaz, accroît encore la vulnérabilité des populations. On estime à environ 150 le nombre de couples nicheurs dans notre département, toutes espèces confondues. « Fief » de ces espèces en Ile-de-France, l'est de la Seine-et-Marne est particulièrement vulnérable : 60 % de la population régionale de busards s'y reproduisent, dont 95 % de Busards cendrés.

Pour limiter les menaces affectant les populations de rapaces sur ce secteur, Pie Verte Bio 77 assure, annuellement, le suivi et la protection des oiseaux en Brie, Bassée et Gâtinais. 110 couples ont, par exemple, été suivis en 2021 et environ 30 nichées ont fait l'objet de mesures de protection. Sans ces mesures de protection en grandes cultures, 70 % à 100 % des nichées de Busard cendré, espèce en danger d'extinction en Ile-de-France, seraient détruites.

La « mission terrain »

L'action de Pie Verte Bio 77 se compose de trois parties : le repérage des nids ; en fonction des dates des moissons et, si la nichée est menacée, la mise en place de dispositifs de

protection ; un suivi général de l'ensemble des adultes et jeunes oiseaux sur la saison de reproduction.

Dès fin avril et plusieurs journées par semaine (parfois sous un soleil de plomb !), des équipes constituées de bénévoles, salariés, stagiaires et administrateurs de l'association recherchent les nids dans les parcelles cultivées avec l'appui de jumelles, longues vues et de drones pour faciliter la localisation et en observant le comportement des oiseaux, en particulier les adultes transportant des proies.

Une fois le nid repéré (relevé du point GPS) et si la moisson menace le développement des jeunes, Pie Verte Bio 77 sollicite l'autorisation du propriétaire pour réaliser le transfert des poussins dans une cage de survie, avant remise en site initial après le passage des engins agricoles. Dans le cas de couvées repérées en période de moissons (jeunes encore non éclos), sachant que le changement d'environnement autour du nid entraînera systématiquement l'abandon de la nichée par les parents, les œufs repérés sont prélevés puis placés en couveuse et éleveuse en centre de soins.

Pour pérenniser et valoriser les mesures de protection et de suivi, une communication est régulièrement réalisée auprès du monde agricole et étendue à l'ensemble des acteurs ruraux, notamment sur la base de panneaux et de fiches pédagogiques décrivant les espèces de busards, leur régime alimentaire et leur rôle dans la nature. Evolution du suivi réalisé par l'association entre 2009 et 2021 :

- ➔ 22 à 82 couples nicheurs de Busards Saint-Martin donnant 35 à 108 jeunes à l'envol
- ➔ 5 à 24 couples nicheurs de Busards cendrés donnant 11 à 39 jeunes à l'envol.

Si vous voulez participer au sauvetage de ces espèces, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous soutenir en adhérant ou en faisant un don.

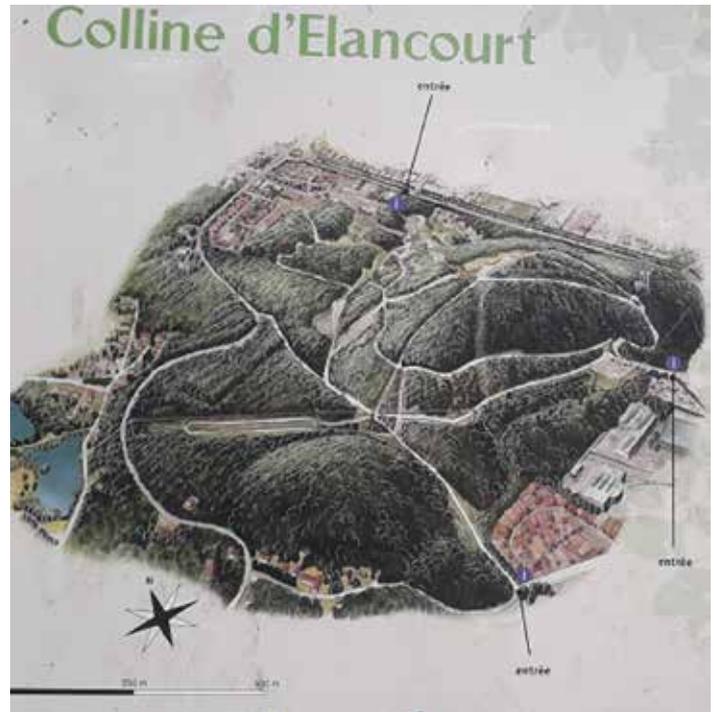
PIE VERTE BIO 77

pievertetbio77@yahoo.fr

Cage de survie de Busard cendré



© Inès Savry



COLLINE D'ÉLANCOURT

D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE À UN SPOT OLYMPIQUE

En juillet 2024, le site de la colline d'Élancourt doit accueillir 72 athlètes sur une piste de VTT devant accueillir environ 12 000 spectateurs. Le site deviendra ensuite un parc sportif et paysager accessible à tous. Cette transformation illustre la volonté de laisser un héritage concret des JO pour le grand public et les habitants.

Ancienne carrière devenue casse automobile puis remblayée par des terres excavées liées aux aménagements de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, la colline d'Élancourt est le point culminant de l'Île-de-France à 231m.

Des aménagements pérennes

Déjà fréquentée par les randonneurs et cyclistes, son aménagement par la SOLIDEO* prévoit d'abord la réalisation d'une piste olympique de quatre kilomètres sur des tracés existants, elle nécessite des modifications et l'installation d'infrastructures temporaires.

La phase « Héritage » complétera une partie des tracés et équipements déjà réalisés et créera des cheminements piétons en pied de colline, des agrès ludiques et sportifs, des zones protégées pour la nature, un parcours découverte...

D'un budget total de 10 millions d'euros, l'opération est principalement financée par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (2,3 millions d'euros), la Région et le département.

L'Autorité environnementale a remis le 10 mars 2022 son avis dans lequel elle note la qualité de l'étude et formule plusieurs recommandations notamment sur la dé-

pollution des sols, la pérennité des mesures Éviter-Réduire-Compenser, le bilan carbone pendant la phase travaux et d'exploitation.

Préserver la biodiversité

La colline s'est progressivement végétalisée vers le sommet, la biodiversité y est riche. L'inventaire note la présence de deux espèces de plantes protégées sur le site ainsi que de nombreuses espèces animales, notamment des oiseaux, insectes, chiroptères et petits mammifères.

Aussi des mesures ont été identifiées pour éviter et réduire les effets du projet : sanctuariser les habitats propices aux espèces protégées, adapter le calendrier des travaux en tenant compte des périodes de reproduction des espèces, bannir l'éclairage de nuit, adapter les clôtures à la petite faune.

Le défrichage nécessaire aux travaux d'aménagement représente une surface de 1,5 ha de zones arborées et arbustives sur les 52 ha de la colline.

La SOLIDEO a privilégié la mise en place de mesures de compensation directement sur le site.

Concertation et volonté d'exemplarité

Depuis la fin 2021, une concertation a été lancée par la SOLIDEO : visites sur site, atelier de propositions, plaquette d'information, site Internet, consultation par voie électronique sous le contrôle de la CNDP.

Un bilan de la concertation a été présenté le 17 mai, des engagements sont pris pour répondre aux souhaits d'aménagements et aux inquiétudes des riverains et des associations ; d'autres réunions sont prévues.

Des interrogations subsistent, notamment, sur l'accessibilité sécurisée au site par pistes cyclables et le stationnement, sur l'entretien du site après les JO.

Ce chantier se veut aussi exemplaire en matière économique et sociale : 10 % des heures travaillées seront réservées à des personnes en insertion professionnelle et 25 % des marchés iront à des TPE, PME et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Marie-Josée JAUQUEN
Présidente de FNE Yvelines
fne-yvelines.org



RENATURATION DE LA VALLÉE DE L'ORGE

CRÉATION D'UN NOUVEAU COLLECTIF

La commune de Sermaise comporte, tout près du centre-bourg, une friche industrielle polluée des années 1970. Cette friche de cinq hectares est située entre deux bras de l'Orge, un bras perché alimentant un moulin du XVIII^e siècle et un bras de fond de vallée. Cinq mille fûts de produits chimiques avaient été enterrés sur le site. Une dépollution inachevée a été conduite dans les années 1990.

Sous l'impulsion d'Aline Gourbin et de Franck Chevallier, présidente et vice-président de Sermaise Environnement, le collectif Orbia a été créé en janvier 2022. Celui-ci regroupe les associations locales et une centaine de membres riverains du site.

Fort de tous ces soutiens et s'appuyant sur une étude prochaine lancée par le Syndicat de l'Orge concernant le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, les membres du collectif Orbia pensent que le moment est venu de réhabiliter le site jouxtant le moulin de la Mercerie.

Le sous-préfet d'Étampes a été contacté par le collectif de même que les élus de la communauté de communes du Dourdannais-en-Hurepoix, les mairies de Roinville, Sermaise et Saint-Chéron, notamment.

Dans le même temps, le collectif Orbia est allé à la rencontre des habitants de la commune de Sermaise, notamment les riverains du site, afin d'échanger et de recueillir leurs avis.

Parallèlement, la presse a été sollicitée, permettant d'obtenir un article dans *l'Actu.fr*, dans *le Parisien*, de *BFM* et des *Échos*. Une table ronde réunissant la plu-

part des élus a eu lieu le 23 mai à la mairie de Sermaise. Rencontre constructive à l'issue de laquelle le président du Syndicat de l'Orge, François Cholley, a confirmé le calendrier de l'étude de faisabilité qui devrait débuter dans le courant du second semestre 2022.

Le premier objectif du collectif Orbia est d'étudier de façon approfondie le site et son environnement.

Objectifs de l'étude vus par le collectif Orbia :

- Mesurer avec exactitude l'état actuel du site.
- Évaluer son éventuelle dangerosité en cas d'événement climatique majeur.
 - Identifier les actions à mener pour le rétablissement du site et du cours de la rivière.
- Proposer des actions de valorisation écologique et patrimoniale pour les aménagements futurs (accès public, circulation douce, amélioration du cadre de vie, etc.).
- Rechercher les techniques de valorisation en termes de dépollution.

Aujourd'hui et pour des décennies à venir, l'eau est devenue un enjeu majeur. La défense de la qualité des cours d'eau et des nappes phréatiques est indissociable

de la qualité de vie, qui plus est s'agissant d'un cours d'eau circulant au proche voisinage d'un site pollué.

Cette volonté de synergie collective, locale, associative et nationale proposée par le collectif a permis une prise de conscience générale que le contexte « sensible » de ce site n'empêchait en rien sa valorisation par une restauration écologique du cours d'eau, puis par une mise en valeur environnementale.



**UNE ACTION
FESTIVE ET
CONVIVIALE
SAMEDI
15 OCTOBRE**

à la grange de Sermaise, Sermaise Environnement fête son 50^e anniversaire. Une des tables rondes sera consacrée à la politique de l'eau.

facebook.com/Collectif-ORBIA-Officiel-105257415435513
Contact collectiforbia@gmail.com

SITE SEVESO SEUIL HAUT

LIMITER LES QUANTITÉS STOCKÉES

La course au gigantisme des entrepôts prend la suite de celle des surfaces commerciales qui a commencé il y a maintenant plusieurs décennies. Il faut aussi être très attentif aux dangers potentiels dus à de tels monstres.

Les dangers engendrés par ces méga-entrepôts sont liés aux dimensions hors des normes d'accès aux risques incendie, à la massification et à la diversification des produits toxiques stockés dans ces espaces.

Les pompiers du service départemental d'incendie et de secours précisent, lors des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), qu'ils seraient en incapacité opérationnelle : ils ne pourront pas éteindre le feu si un incendie se déclare ! Les bâtiments sont trop grands, trop larges, ce qui empêche leurs lances d'atteindre certaines parties centrales.

Autre problème : dans les calculs de dangers autour des sites Seveso seuil haut, des patatoïdes représentent les zones des flux thermiques, mais, à aucun moment, on ne prend en compte sérieusement la population qui sera intoxiquée par les fumées en cas d'incendie. La dangerosité des produits utilisés (exemples : nitrate d'ammonium, hypochlorite de sodium, gaz inflammables liquéfiés...) et, surtout, les quantités entreposées qui, additionnées, peuvent dépasser cinquante fois le seuil haut Seveso.



Incendie Lubrizol, Rouen 26 septembre 2019.

À la suite du CODERST d'octobre 2021, FNE Seine-et-Marne a alerté tous les présidents des groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat en leur envoyant un courrier. Devant le nombre de réponses trop modestes, ce même courrier a été envoyé, le 5 décembre 2021, à tous les députés et sénateurs membres des deux commissions permanentes « développement durable et aménagement du territoire ».

La loi actuelle ne permet pas aux préfets de limiter les tonnages dans les installations classées Seveso seuil haut. Il faut modifier la loi !

Marie-Paule DUFLOT

Chargée de mission Risques industriels à FNE Ile-de-France

Melun, le 5 décembre 2021

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE

Extrait de la lettre aux députés et sénateurs concernant ces méga entrepôts de stockage de produits dangereux

Melun, le 5 décembre 2021

(...) France Nature Environnement Seine-et-Marne tient à vous alerter sur le fait que l'application de la réglementation actuelle pourrait conduire à causer la plus grande catastrophe que des entrepôts aient connus en France (pertes de vies humaines, incendie impossible à éteindre, pollution de l'air, des sols, de l'eau).

Il convient donc que la loi ne permette plus de prendre de tels risques, c'est pourquoi nous comptons sur votre compréhension du danger pour agir rapidement en modifiant la réglementation (mise en place d'un seuil maximum sur les installations classées Seveso seuil haut).

QU'EST-CE QU'UN SITE SEVESO ?

Le 10 juillet 1976, un nuage d'herbicides en flamme s'échappe durant vingt minutes de l'usine chimique Icmesa, située en Italie du Nord, une partie de ces molécules a été transformée en dioxine par la combustion, un toxique cancérigène. Sept communes sont touchées, dont la ville de Seveso, 358 hectares contaminés, 3 000 animaux domestiques tués et de nombreuses personnes hospitalisées.

À la suite de cet accident, une série de directives européennes dites directives Seveso imposent aux États membres d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites Seveso », et d'y maintenir un haut niveau de prévention. Le classement Seveso seuil bas ou Seveso seuil haut d'un site industriel résulte d'un calcul prenant en compte la dangerosité et les quantités des produits stockés. Il y a en France environ 1 200 sites, appelés « sites Seveso ».

LES DÉPÔTS ILLÉGAUX

UN PROBLÈME RÉCURRENT !

Les dépôts sauvages sont partout, au bord des routes, mais aussi le long des sentiers et même en plein bois. Ce problème qui concerne tout le territoire est particulièrement prégnant en Ile-de-France. S'il ne faut pas sous-estimer les dépôts des particuliers, les dépôts les plus importants sont le fait de PME-TPE et d'artisans du bâtiment qui jettent leurs déchets pour échapper au coût de la mise en décharge.

L'enlèvement de ces déchets représente une dépense importante pour les collectivités, et la présence d'amiante, de déchets médicaux, de solvants, etc. complique encore la tâche. Ils sont tous source de pollution.

Les quantités à enlever peuvent vite s'avérer importantes. À Carrières-sous-Poissy, « la mer des déchets » a été considérée comme la plus grande décharge sauvage de France (entre 7 500 et 8 000 tonnes). À la suite de la mise en avant médiatique par les associations, c'est finalement le département des Yvelines qui a pris en charge le coût d'enlèvement des déchets avec une participation de l'État. La mise en sécurité du site devrait permettre d'éviter de nouveaux dépôts.

Pour lutter contre ce phénomène, les initiatives se multiplient. On peut citer par exemple :

- ▶ Les écocardes (*voir encadré*) ;
- ▶ Les brigades vertes. Des employés d'une ou de plusieurs collectivités publiques sont regroupés en brigade pour assurer une présence sur le terrain et un ramassage des déchets le plus rapidement possible.
- ▶ L'application « Stop Décharges sauvages ». Développée par une association issue d'un collectif citoyen engagé dans la lutte contre la « mer de déchets », cette application permet, à partir de son smartphone, de signaler un dépôt sauvage. Le signalement est transmis à la municipalité qui peut ainsi agir plus rapidement.
- ▶ L'application Sentinelles de FNE Ile-de-France.

Régler le problème des dépôts sauvages est complexe et peut paraître sans fin. À peine un dépôt enlevé, qu'un nouveau apparaît. Mais ne baissons pas les bras. La combinaison de différentes actions comme celles indiquées ci-dessus et une mobilisation forte de l'État devraient permettre de gérer ce fléau. Nous y sommes bien arrivés pour les dépôts sauvages de pneus.

Les écocardes, au service de notre environnement.

Basé dans les Yvelines, à Orgeval, pour l'antenne Nord, et au Haras national des Bréviaires, pour l'antenne Sud, écocarde est un dispositif permettant d'ajouter une vingtaine de gardes nature bénévoles au groupe d'écocardes commissionnés et assermentés, pour certains d'entre eux, par la collectivité. Ils mènent des actions conjointes.

Les missions des écocardes

- ➔ Surveillance des soixante-huit espaces naturels communaux et départementaux (ENS).
- ➔ Mise en sécurité des chemins (arbres ou branches menaçants).
- ➔ Interventions forestières (tronçonnage, élagage, débroussaillage).
- ➔ Interventions en milieux aquatiques (enlèvement d'embâcles).
- ➔ Veille sur la faune sauvage en collaboration avec les autorités compétentes (OFB).
- ➔ Informations, rencontres avec les usagers de la nature.
- ➔ Évacuation de décharges/dépôts sauvages.
- ➔ Organisations de sorties nature...

Un engagement citoyen fort !

Jean-Pierre GRENIER
Président de Bien vivre à Vernouillet

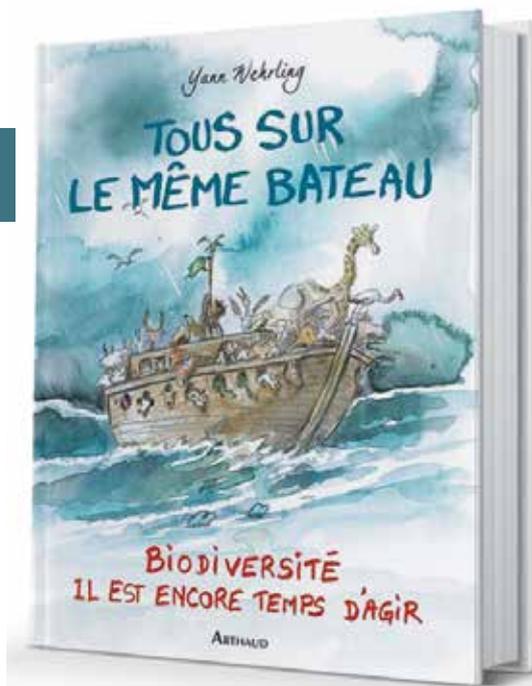
L'ORIGINE DU MONDE

UNE HISTOIRE NATURELLE DU SOL À L'INTENTION DE CEUX QUI LE PIÉTINENT

Savons-nous, savez-vous seulement sur quoi vous marchez ? Sous vos pieds, outre le bitume des villes, avons-nous tous bien conscience de ce qu'est le sol ? C'est un monde à la fois invisible et extrêmement divers, riche d'une vie débordante. Une espèce connue sur quatre se trouve sous terre. Bactéries, champignons, micro-organismes, insectes, vers de terre... interagissent avec les racines des plantes et avec les animaux. Marc-André Sélosse vous fait découvrir ce qu'est la fertilité du sol : par exemple, comment les mycorhizes, ces champignons microscopiques attachés aux racines des plantes récoltent dans le sol des ressources minérales pour leur hôte. Pourtant, l'homme endommage le sol depuis des millénaires avec l'urbanisation, avec l'agriculture inadaptée avec le labour, les intrants, les pesticides, mais aussi du fait de la salinisation et de la pollution. Marc-André Sélosse nous plonge dans la biodiversité du sol, le potentiel de la partie souterraine et méconnue des plantes, avec des illustrations pleines d'humour et nous éclaire sur les raisons qui justifient que le sol soit l'origine du monde.



L'Origine du monde - une histoire naturelle du sol à l'intention de ceux qui le piétinent de Marc-André Sélosse, Éditions Actes Sud, 480 pages, 24 €



TOUS SUR LE MÊME BATEAU

BIODIVERSITÉ, IL EST ENCORE TEMPS D'AGIR

Dans un petit ouvrage agréablement illustré par l'auteur, Yann Wehrling, actuel vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, en charge de la Transition écologique, du Climat et de la Biodiversité, lance un cri d'alerte sur le saccage de notre planète.

Il décrit les principales menaces liées au réchauffement climatique, aux pollutions, à l'extinction de la biodiversité, mais aussi à la frilosité des politiques et aux comportements des consommateurs... mais il ouvre une fenêtre d'espoir sur la mobilisation des jeunes générations et sur les initiatives citoyennes. À lire sans modération !

Tous sur le même bateau. Biodiversité, il est encore temps d'agir de Yann Wehrling Arthaud, 164 pages, 19,90 €



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, C. Giobellina, M. Holvoet, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Réalisation graphique : Emmanuelle Caplier Graphiste

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34

ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Juillet 2022

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS
Imprimé sur papier PEFC



Prix de vente du numéro : 5 euros